

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

N°2020 - 002

**Finances – Ligne de Trésorerie 2020 – Choix de
l’organisme prêteur
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Janvier 2020, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d’AUX, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice : 22
Présents : 20
Votants : 22

Excusés : Nathalie GUILLOTEAU et Céline JUNGUES – GIRLANDA.

Pouvoirs : Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Céline JUNGUES – GIRLANDA à Éric DODET.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE BOUGARD.



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune a l'obligation de déposer ses fonds au Trésor Public et qu'il lui est interdit d'avoir une trésorerie négative. Or, les flux de dépenses et de recettes n'étant pas tous maîtrisables dans le temps, il est nécessaire de disposer d'un emprunt à court terme afin de pouvoir abonder la trésorerie autant que de besoin.

Il a été envisagé une ligne de trésorerie de 300 000 €. Trois établissements bancaires ont été consultés et nous ont fait les propositions suivantes :

	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
TAUX	VARIABLE € STR 0,000%	VARIABLE EUR.3 MOIS 0,000%	VARIABLE EUR.3M MOY.1MOIS 0,00000%
MARGE	0,91%	1,00%	0,70%
FRAIS	300 €	300 €	300 €
COMMISSION DE NON UTILISATION	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen	NEANT	NEANT
COMMISSION D'ENGAGEMENT	NEANT	750 €	NEANT

La proposition du Crédit Mutuel est celle pour laquelle les frais de dossier, les frais de commission de non utilisation, la commission d'engagement et la marge sont les plus faibles.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- retenir la proposition du Crédit Mutuel ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat avec l'organisme prêteur retenu et toutes les pièces relatives à la gestion de la ligne de trésorerie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES VOTANTS

20 POUR : Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSÉ, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Nathalie GUILLOTEAU, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Céline GIRLANDA-JUNGES, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Adeline BOIZARD, Stéphanie CHANE-CHU, Jacqueline BLIN.

2 NON VOTANT : Gilles HUBERT et Laurent JUTIGNY.

N°2020-002

Finances –Ligne de trésorerie 2020 – Choix de l'organisme prêteur – Approbation

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le

et autorisation de signer

ID : 045-214502692-20200120-2020_002-DE



Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 22/01/2020

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER.



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



ID : 045-214502692-20200120-2020_002-DE